



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

endométriose

Question écrite n° 27617

Texte de la question

M. André Vézinhét attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur les inquiétudes de l'association Groupe régional d'action contre l'endométriose en Languedoc-Roussillon (GRACE) concernant une pathologie répandue et pourtant méconnue : l'endométriose qui touche 6 % des femmes en France. Si la loi du 9 août 2004 relative à la publicité de santé publique a reconnu cette affection, il n'y a en revanche aucun effort particulier qui ne lui soit consacré, ni pour améliorer le diagnostic, ni pour la prise en charge des patientes malgré les alertes de l'Organisation mondiale de la santé et le fait que le Parlement européen ait débloqué 300 000 euros en 2007 pour la recherche et l'aide aux malades. Il insiste sur la nécessité de mettre en place une campagne d'information sur cette pathologie et parallèlement un renforcement de la formation initiale des professionnels de santé ainsi qu'un dépistage plus systématique. Il lui demande donc comment elle entend dans un avenir proche organiser la prise en charge globale des patientes et s'il est dans ses intentions d'envisager un plan pluriannuel en faveur de la recherche contre cette maladie.

Texte de la réponse

Concernant près d'une femme sur dix, l'endométriose se manifeste par de violentes douleurs pelviennes, des menstruations abondantes et peut même entraîner une infertilité. Malgré ses répercussions, cette maladie gynécologique est souvent sous-estimée. Dans ces formes symptomatiques, il convient d'évaluer au cas par cas et avec la patiente le rapport bénéfice/risque des traitements en raison des effets secondaires de certaines thérapeutiques. Par ailleurs, toutes les endométrioses ne doivent pas être traitées car certaines formes sont asymptomatiques, n'entraînant notamment ni douleurs ni stérilité. Pour l'information des praticiens, des recommandations de bonne pratique de l'agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (AFSSAPS) puis des recommandations pour la pratique clinique du Collège national des gynécologues et obstétriciens français (CNGOF) ont été publiées respectivement en décembre 2005 et en décembre 2006. Ces recommandations portent à la fois sur les traitements médicamenteux les plus efficaces et les prises en charge des différentes formes cliniques d'endométriose (diagnostic, traitement). Ces recommandations permettent de clarifier les stratégies thérapeutiques en fonction de la gravité des troubles et de la localisation des lésions d'endométriose. Un numéro spécial du Journal de gynécologie-obstétrique et biologie de la reproduction d'avril 2007 a fait la synthèse du sujet et des recommandations. Aucun traitement ne permet de guérir à l'heure actuelle l'endométriose. Toutefois, l'amélioration de la prise en charge implique un traitement initial bien conduit par une équipe multidisciplinaire expérimentée. À cet égard il convient de souligner le rôle des centres antidouleur et des centres d'aide médicale à la procréation, véritables centres de référence quand il s'agit de prendre en charge les complications principales et les différents aspects de cette pathologie ; il n'apparaît pas nécessaire de multiplier les centres spécialisés dans les pathologies gynécologiques. S'agissant de l'objectif 77 concernant l'endométriose, inclus dans la loi du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique, il convient de souligner qu'il porte sur la nécessité de disposer en premier lieu de données épidémiologiques fiables, notamment des essais comparant la chirurgie à l'abstention dans le cadre de l'endométriose douloureuse. Comptes tenu de la complexité du diagnostic et des traitements, des incertitudes sur les mécanismes

physiopathologiques, il ne paraît pas opportun d'alerter le grand public. La priorité doit donc être donnée à la recherche fondamentale sur les causes et sur les cibles thérapeutiques.

Données clés

Auteur : [M. André Vézinhét](#)

Circonscription : Hérault (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27617

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 juillet 2008, page 6090

Réponse publiée le : 21 octobre 2008, page 9082